

décisionnel est de réunir la taskforce et de voir qui l'obtient ou pas » au lieu de « La prochaine étape est de réunir la taskforce et de voir qui le voit ou pas dans l'arbre décisionnel. »

■■■■■ souhaite également que les stakeholders reçoivent des explications supplémentaires sur l'utilisation des intérêts (voir liste d'action). Il est décidé de discuter du point lors de la réunion du Comité de transparence du 8 novembre 2024.

Le procès-verbal est approuvé.

3. POINTS RÉCURRENTS

1) Dossiers législatifs :

Le rapport a été transmis aux membres pour information. Comme de coutume, les remarques peuvent être transmises directement à ■■■■■.

■■■■■ indique que certaines informations du document sont obsolètes. ■■■■■ est informé.

2) Plan de recrutement 2024 :

■■■■■ parcourt le document.

■■■■■ félicitent la division Personnel et Organisation. Du bon travail a été effectué, car le nombre de personnes qui ont été engagées a augmenté de manière significative. De plus, la rotation du personnel est faible.

4. FONDS D'INVESTISSEMENT 2024 Q2

■■■■■ commente la présentation PowerPoint (une slide par projet).

Lors de la réunion du Comité de transparence du 30 mars 2024, le fonds d'investissement Q1 a été abordé pendant la réunion. Elle explique les différences par rapport à la présentation qui a été donnée à l'époque :

- nouvelle banque de données expertise AFMPS : il y a un manque de moyens qui entraînera probablement du retard ;
- bureau du cannabis : le champ d'application du projet a été modifié ;
- VONS : il y a un manque de moyens qui entraînera probablement du retard ;
- UNICOM : le projet européen a pris fin en mai 2024. Le rapportage pour l'Europe a été effectué.

■■■■■ se demande comment le budget relatif à la contribution européenne (à partir de la slide 34) fonctionne en pratique. Certains montants ne lui semblent pas corrects. ■■■■■ explique que ■■■■■ reçoit par exemple pour le projet Chessmen (slide 34) 730 K euros de budget pour sa contribution au projet. La contribution européenne totale est de 9.807 K euros. ■■■■■ et ■■■■■ indiquent également que le budget pour les projets européens se trouve dans une partie distincte du budget.

De plus, [REDACTED] souhaite savoir comment le budget a été repris dans le montant total. [REDACTED] répond qu'il y a deux mécanismes, un financier et un comptable. En ce qui concerne le mécanisme financier, l'Europe prévoit une ou deux avances. Si l'Agence a ensuite donné la preuve que quelque chose a effectivement été fait avec l'argent, elle reçoit à la fin de l'opération un solde correspondant à nos coûts de fonctionnement réels. Sur le plan comptable, nous notons dans notre comptabilité les coûts que nous avons enregistré pour ce projet durant l'année en cours et nous notons dans les recettes le montant qui devra être payé par l'Europe. L'Agence recevra en effet ce qu'elle prouve avoir dépensé. Il y a ainsi chaque année un équilibre entre les coûts des activités pour l'Europe et les recettes que l'Agence recevra en compensation.

5. ÉTAT DES LIEUX BUDGET 2024

[REDACTED] informe les membres au moyen d'une présentation PowerPoint. La présentation donne un état d'avancement des recettes et des dépenses fin août et des attentes pour fin décembre 2024. La dernière version de la présentation PowerPoint est transmise aux membres.

À la question de [REDACTED] de savoir si le collaborateur peut prendre les jours de vacances de son « épargne » pendant la carrière complète, [REDACTED] répond par l'affirmative. Chaque année en janvier, l'exercice est effectué pour calculer combien de jours de vacances ont été pris et combien de jours ont été transférés.

[REDACTED] se demande si les jours de vacances que cumulent les collaborateurs de [REDACTED] rapportent des intérêts. [REDACTED] répond que cela peut rapporter un intérêt si ces jours sont mis sur le compte de réserve de [REDACTED], mais que [REDACTED] ne le fait pas. L'agence les utilise pour son fonds de roulement. [REDACTED] ajoute que le forecast initial de 900.000 euros de recettes a été augmenté d'un demi-million d'euros, parce que les taux d'intérêts sont en réalité plus élevés que ce qu'on imaginait au moment de l'établissement du budget.

[REDACTED] a également une question concernant les dépenses du personnel. D'une part, [REDACTED] remarque un surcoût dans les frais de personnel - overhead et d'autre part les dépenses pour les frais de personnel ont été en réalité moins importantes que prévu (moins de recrutements que prévu). Selon [REDACTED], l'interprétation des frais de personnel - overhead est autre que dans le Budget Master File (= coûts salariaux des services de soutien). La rubrique concerne ici principalement le remboursement des frais de transport des collaborateurs. La déclaration est la mise en œuvre d'une directive [REDACTED] sur l'enregistrement correct des abonnements de train dans la comptabilité budgétaire. Imaginons qu'un collaborateur renouvelle son abonnement annuel le 1er novembre de l'année N. Auparavant, l'Agence n'enregistrait que deux mois (novembre et décembre) du coût dans l'année N et 10 mois dans N+1 (janvier, février, ... octobre). Ce principe (comptabilité des droits) a été appliqué jusqu'à l'année passée à la comptabilité générale et à la comptabilité budgétaire. Pour la comptabilité générale, cela reste la bonne méthode, mais dans la comptabilité budgétaire, il est apparu que le coût total doit être porté en compte dans l'année N. Pour passer à la nouvelle approche, les frais d'abonnement (par exemple : janvier, février, ... octobre) de 2025 ont été mis en 2024. Cette opération est unique et n'aura plus lieu à l'avenir.

[REDACTED] remercie [REDACTED] pour le travail déjà fourni pour recouvrer les arriérés. [REDACTED] se demande si l'Agence a entre-temps développé une bonne méthode pour éviter des arriérés à l'avenir ou pour pouvoir les récupérer plus rapidement. [REDACTED] répond que les collègues de la division Budget et Contrôle de gestion utilisent des banques de données pour rechercher entre autres des numéros d'entreprise. [REDACTED] s'efforcent de recouvrer les arriérés et de contacter de manière proactive les entreprises afin qu'elles soumettent leur déclaration. [REDACTED] ajoute que les arriérés arrivent dans le pot commun et retournent à tous les stakeholders avec le principe des taxes variables (principe de la clé de répartition). On examine également par secteur les recettes et les dépenses. Si les recettes d'un

secteur ont augmenté grâce à un élargissement de la base imposable, il est alors moins nécessaire d'augmenter les tarifs. Ainsi, les arriérés d'un secteur bénéficient spécifiquement à ce secteur.

6. DIVERS

6.1 BUDGET MASTER FILE ADAPTÉ

■ donne plus d'informations concernant la question de ■ avait une question concernant le nombre d'augmentation des coûts d'outputs tels que *sample of laboratory analysis* et échantillonnage pour ■. ■ peuvent s'expliquer en partie par une augmentation des volumes ainsi que des frais de fonctionnement.

6.2 DATES COMITÉ DE TRANSPARENCE 2025

■ a transmis aux membres les propositions de données pour l'année prochaine. Les membres sont d'accord avec les données.

6.3 NOUVELLE STRUCTURE DE TARIFS EMA : ANNONCE WEBINAR

La nouvelle structure de fee entrera en vigueur le 1er janvier 2025. Afin d'informer l'industrie concernant la transition et de la soutenir dans ce domaine, l'Agence européenne des médicaments organise le 24 octobre 2024 un webinaire médicaments vétérinaires (de 9 h 30 à 10 h 30) et un webinaire médicaments à usage humain (de 10 h 30 à 11 h 30).

6.4 JOURNÉE DE L'AFMPS

■ suggère l'idée d'organiser de nouveau à l'avenir une journée de l'AFMPS. Il serait bien de donner davantage de visibilité à l'agence vis-à-vis de ses membres. ■ le remercie pour la suggestion. Selon ■, plusieurs séances doivent être organisées car l'agence a plusieurs compétences. Une journée de l'AFMPS doit donc être bien préparée. En octobre de cette année, une telle activité sera organisée pour le secteur des dispositifs médicaux.

■ ajoute qu'auparavant, une journée de l'AFMPS a déjà eu lieu dans le bâtiment Eurostation et que cet événement a été très apprécié par les entreprises. Vu les nombreux sujets, il serait bon de les aborder par secteur. ■ suggère de planifier l'événement en 2025 et d'examiner avec les secteurs concernés quels sujets pourraient être intéressants.

■ indique que la journée de l'AFMPS pouvait à l'époque être organisée dans le bâtiment vide de l'Eurostation. Pour une nouvelle édition, il faut trouver un autre endroit. L'organisation d'un tel événement peut être examiné avec la division Communication et il sera demandé aux différents stakeholders de collaborer pour le contenu et le lieu. Cela semble être une bonne idée pour ■. ■ ajoute que ses collaborateurs ont bien collaboré avec les collaborateurs de l'AFMPS afin de donner forme ensemble à l'événement relatif aux dispositifs médicaux en octobre 2024.

■ clôture la réunion (11 h 07) et remercie tous les membres pour leur collaboration. La prochaine réunion du Comité aura lieu le 8 novembre 2024.

